Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 810
25 avril 1958

Activités de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine culturel

Rapport

1. I Chapitre VIII du troisième rapport annuel du Conseil de VU. E. O. à l'Assemblée de VU. E. O.

1.1. VIII. ACTIVITÉS DE L'U. E. O. DANS LE DOMAINE CULTUREL

En jugeant les activités et le programme exposés dans le présent chapitre, il faut tenir compte des dispositions du Traité de Bruxelles modifié relatives à la coopération culturelle ; les experts culturels s'assurent que leur programme reste toujours pratique et constructif et ne fait pas double emploi avec d'autres activités internationales poursuivies dans le même domaine.

En fait, les travaux de l'U. E. O. continuent à donner un élan à la coopération culturelle entreprise dans le cadre d'organisations internationales plus vastes, et l'expérience acquise en commun par ce petit nombre de pays dont l'histoire et la culture sont comparables, et les intérêts étroitement liés, a été très fructueuse. Il est possible, non seulement de poursuivre et d'étendre la coopération qui a été reconnue féconde, mais aussi d'éliminer les projets qui se révèlent difficiles à réaliser en pratique. L'existence de ce groupe homogène à l'intérieur d'organisations plus importantes a contribué dans une mesure appréciable au développement des relations culturelles.

Pour plus de clarté, l'activité culturelle de l'Organisation est analysée ici sous les titres du Comité culturel et des organes qui en dépendent : Comité des universités européennes, sous-comités de l'éducation, de la jeunesse et du cinéma.

L'organisation administrative des activités culturelles de l'U. E. 0. est illustrée par le Schéma ci-dessous. On trouvera ensuite le Calendrier culturel, tableau des réunions de comités, groupes de travail, et des stages, qui ont eu lieu au cours de l'année, suivant un système de roulement régulier, permettant à chacun des pays et des délégations nationales de contribuer, tour à tour et selon leur mode propre, à la cause commune. Les stages organisés par les divers comités sont de même conçus selon ce système de rotation décentralisée qui confère à la coopération culturelle de l'U. E. 0 . son caractère éminemment empirique.

1.2. CALENDRIER CULTUREL, ANNÉE 1957

9 janvier

Réunion du groupe de travail des publications (Londres).

10-11 janvier

Réunion du Bureau du Comité des universités européennes (Londres)

17-19 janvier

Réunion avec le groupe de travail de l'O. E. C. E. sur la pénurie de personnel scientifique (Paris).

25 février

Réunion du Comité d'organisation de la Conférence de Dijon (Dijon).

27 février-le r mars

Réunion du groupe de travail des activités physiques et du sport (Bruxelles).

24-25 avril

Réunion du groupe de travail sur les films d'enseignement (La Haye).

26 avril

Réunion du Comité de contact (La Haye).

27-29 avril

Réunion du sous-comité du cinéma (La Haye).

5-11 mai

Stage de jeunes sur la formation artistique extra-scolaire (Italie).

15-17 mai

Réunion du Comité culturel (Strasbourg).

22 mai

Réunion du groupe de travail des publications (Paris).

23-24 mai

Réunion du Bureau du Comité des universités européennes (Paris).

27-29 mai

Réunion du sous-comité de la jeunesse (Bonn).

24-25 juin

Réunion du groupe de travail sur les appariements d'écoles (Paris).

2 septembre

Réunion du Comité d'organisation de la Conférence de Dijon (La Haye).

2 septembre

Réunion du groupe de travail des publications (La Haye).

3-6 septembre

Réunion du Comité des universités européennes (La Haye). ;

17-26 septembre

Stage de professeurs sur l'art, la musique et la poésie à l'école (Royaume-Uni).

6-8 octobre

Stage à l'intention des délégués au Comité culturel sur les relations culturelles de l'Italie avec les autres pays (Rome).

8-10 octobre

Réunion du Comité culturel (Rome).

8-10 octobre

Réunion du Comité culturel (Rome).

11-19 octobre

Stage de jeunes sur l'éducation des jeunes en matière de circulation routière (Allemagne).

16-29 octobre

Stage d'inspecteurs sur l'emploi des auxiliaires audio-visuels dans l'enseignement (Allemagne).

21-29 octobre

Stage de jeunes sur les résultats obtenus, grâce aux activités physiques et sportives, chez les enfants inadaptés et physiquement diminués (France).

6-8 novembre

Réunion du sous-comité de la jeunesse (Rome).

22-23 novembre

Réunion du Comité d'organisation de la Conférence de Dijon avec les présidents des groupes de travail préparatoires (Bruxelles).

25-26 novembre

Réunion du groupe de travail sur les films d'enseignement (Bruxelles).

27 novembre

Réunion du Comité de contact (Bruxelles).

28-30 novembre

Réunion du sous-comité du cinéma (Bruxelles).

9-12 décembre

Réunion du groupe de travail sur le camping (Paris).

1.2.1. COMITÉ CULTUREL ET RELATIONS CULTURELLES

Réunions

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le Comité culturel a tenu ses deux sessions habituelles, une brève session de printemps à Strasbourg au mois de mai, et la principale session d'automne au mois d'octobre à Rome. Comme de coutume, cette dernière a été précédée d'un stage sur l'organisation des relations culturelles du pays hôte avec les autres pays membres. C'était le quatrième stage de ce genre, les précédents ayant eu lieu à Londres, Paris et Bonn. Ils donnent un tableau d'ensemble des relations culturelles entre les pays membres de l'U. E. 0 . Le prochain stage de cette série aura|lieu aux Pays-Bas en octobre 1958.

Relations culturelles

Le Comité culturel a procédé, comme auparavant, à des échanges de vues officieux sur la coordination des activités culturelles internationales. Il a pu ainsi continuer de s'assurer qu'il n'existait aucun double emploi évitable. Des échanges d'observateurs et de documents ont eu lieu au cours de l'année, conformément aux accords précédemment conclus. On trouvera ci-après, dans les sections consacrées aux divers comités, un exposé de la coopération qui s'est poursuivie sur des points particuliers entre l'U. E. 0 . et d'autres organisations telles que le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'O. T. A. N., l'O. E. C. E., etc.

Le Comité s'est livré au cours de l'année à une étude approfondie de « l'Appel de Bruxelles », lancé par l'Intergroupe sénatorial belge des intérêts intellectuels. Le Conseil a déjà communiqué les résultats de ces travaux à l'Assemblée dans sa réponse à la Recommandation n° 13. Ils font resssortir dans quelle mesure le programme culturel de l'U. E. 0 . et ceux d'autres organisations internationales répondent aux voeux des auteurs de l'Appel. L' U. E. 0 . continue d'examiner l'un des points sur lesquels ceux-ci ont particulièrement insisté : la conclusion d'une convention culturelle multilatérale.

Le Comité culturel et les experts cinématographiques ont suivi avec intérêt les travaux du groupe d'experts de l'UNESCO, qui a étudié au mois d'octobre à Genève la libre circulation du matériel culturel ; c'est en effet un sujet qui a préoccupé les experts culturels depuis leur première réunion. Une importante contribution à la préparation de la Convention de l'UNESCO sur ce sujet a été apportée par les experts de l'U. E. O., et leur position a été nettement formulée lors de la réunion de Genève.

1.2.2. COMITÉ DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Réunions

Poursuivant la série de ses réunions annuelles, le Comité des universités européennes a tenu sa troisième Session à La Haye en septembre 1957. Celle-ci se situait à mi-chemin entre la Conférence des Recteurs et Vice-Chanceliers d'Universités européennes réunie à Cambridge au mois de juillet 1955, et la deuxième Conférence plénière qui doit se tenir à Dijon en septembre 1959. Les travaux du Comité revêtent un triple aspect : préparation de la Conférence de Dijon ; développement d'une coopération plus étroite entre les universités ; collaboration avec d'autres organisations internationales.

Conférence de Dijon

La Conférence de Dijon aura deux thèmes principaux : « Les problèmes posés par la pénurie de chercheurs scientifiques et de techniciens hautement qualifiés » et « Études relatives à l'Europe dans les universités ». Ce dernier thème sera abordé sous deux angles, celui des humanités d'une part, celui des sciences sociales et économiques de l'autre. Des groupes de travail préparatoires ont été constitués ; ils poursuivront une première étude de ces sujets au cours de l'année 1958 afin de mettre au point les rapports et recommandations qui seront présentés à la Conférence. Le Comité s'est assuré pour ces groupes d'études du concours d'un certain nombre d'experts de l'industrie et de l'administration scientifique, ainsi que celui de recteurs et professeurs d'universités.

Le Conseil a accueilli favorablement le voeu de la Commission de l'Assemblée1 d'être représentée à la Conférence de Dijon.

Coopération universitaire

Le Comité a passé en revue les différents moyens d'encourager les échanges de professeurs et d'étudiants entre les diverses universités d'Europe et a procédé à une enquête particulière sur les « jumelages » qui permettent des échanges réguliers de personnel entre universités.

Une enquête a été effectuée sur la mise en oeuvre des résolutions de la Conférence de Cambridge contenues dans le rapport de la Conférence. Trois documents ont été établis à la suite de cette enquête : document CCL (56) 64 , en septembre 1956 (huit pays sur quinze ont répondu au sujet de la mise en oeuvre des résolutions) ; document CCL (57)[1], en janvier 1957 (projet d'analyse des réponses au questionnaire relatif à l'application des résolutions, établi par le Secrétariat) ; document CCL (56) 88 , en novembre 1956 (Rapport sur les échanges de visites de professeurs d'universités). Les conclusions de ce rapport ont été transmises au comité des experts culturels du Conseil de l'Europe.

En. ce qui concerne le voeu de la commission d'être officiellement informée des enquêtes ci^-dessus a , il y a lieu de noter que les rapports ne sont publiés que sous forme ronéotypés. Des exemplaires ont été adressés au Greffier à l'intention des membres de l'Assemblée qui manifesteraient leur intérêt.

Publications

Toutefois, il a été reconnu que, dans l'ensemble, la coopération requiert l'existence de moyens d'information suffisants. C'est pourquoi, et conformément aux résolutions de la Conférence de Cambridge, le Comité a mis au point un programme de publications, et chargé un groupe de travail spécialisé de traiter tout ce côté de ses activités. Le programme envisagé embrasse plusieurs domaines différents : renseignements à l'intention des étudiants désireux de poursuivre leurs études à l'étranger dans un pays européen, histoire et évolutions des universités et relations de celles-ci avec l'État, enseignement technique supérieur. Le Comité espère d'autre part créer un instrument d'échanges réguliers de renseignements entre université en publiant une revue des universités européennes.

---

1. Textes adoptés par l'Assemblée (mai 1957), paragraphe 71.

On espère que le Guide à l'intention des étudiants désireux de poursuivre leurs études à l'étranger paraîtra en 1958[2]. Le Guide sera alors mis en vente, et il n'y aura pas, comme pour le rapport de la Conférence de Cambridge, de distribution gratuite. On s'efforcera néanmoins d'en faire le service aux universités et collèges d'Europe.

Quant au rapport collectif polycopié préparé par le Comité culturel, en coopération avec le sous-comité social compétent, sur la sécurité sociale des étudiants (A/1693, juillet 1952), il est peu probable qu'il soit encore à jour. A sa parution, il a été diffusé parmi les cinq gouvernements membres de l'Organisation du Traité de Bruxelles qui se sont engagés à le communiquer le cas échéant aux organisations d'étudiants de leur pays.

En ce qui concerne la recommandation de la commission de l'Assemblée relative à un catalogue général des thèses 2 , il est souligné que selon les renseignements reçus en juillet 1957 de l'Union fédéraliste inter-universitaire à Paris, cette organisation publie, dans le volume 6 de sa bibliographie, un catalogue des thèses universitaires d'intérêt européen.

Bien que la question posée par l'Assemblée ait trait aux thèses en général, on peut considérer que c'est l'Union fédéraliste interuniversitaire qui serait le mieux qualifiée pour s'occuper de cette question. D'autres organisations, telle l'Association internationale des universités, s'intéressent également à cette question.

Relations avec d'autres organismes internationaux

Les contacts déjà établis entre le Comité et l'O. E. C. E. sont toujours plus étroits dans leur collaboration pour les travaux préliminaires à la Conférence de Dijon sur la pénurie de personnel scientifique. Le Comité coopère étroitement avec le Conseil de l'Europe, qui le reconnaît officiellement « comme organe expert indépendant pour toutes les questions touchant les universités européennes des pays membres », et, en cette qualité, le Comité a été consulté sur nombre de questions intéressant les universités européennes. En 1956, le Comité avait été nommé membre associé de l'Association internationale des Universités, et cette adhésion a donné lieu à des relations très fructueuses entre les deux organismes.

1.2.3. SOUS-COMITÉ DE L'ÉDUCATION

Ce sous-comité du Comité culturel ne se réunit qu'à de longs intervalles et s'acquitte de la majeure partie de sa tâche par correspondance, étant plus particulièrement engagé dans l'organisation des stages annuels de professeurs, et bi-annuels d'inspecteurs de l'enseignement. En outre, les délégations du sous-comité échangent régulièrement entre elles des renseignements sur les méthodes d'éducation, les réformes, etc.

Stages annuels

En septembre, le 9 e stage de professeurs s'est tenu à l'Université de Cambridge. Consacré à l'enseignement de l'art, de la musique et de la poésie à l'école, il a réuni une trentaine de participants.

Au mois d'octobre, le 6 e stage d'inspecteurs a réuni en Allemagne environ 30 délégués pour étudier toutes les formes de l'emploi des auxiliaires audio-visuels dans l'enseignement.

Au cours de l'année, le Comité culturel a étudié les résultats du stage et de l'exposition organisés en Belgique et aux Pays-Bas à la fin de 1956 sur les derniers perfectionnements dans la construction et l'aménagement des écoles.

1.2.4. SOUS-COMITÉ DE LA JEUNESSE

Réunions

Ce sous-comité s'est réuni à Bonn au printemps et à Rome à l'automne de 1957. A l'occasion de chacune de ces réunions, le Gouvernement invitant avait organisé une rencontre des membres du sous-comité avec des représentants des mouvements et organisations de jeunesse du pays hôte. Les représentants des mouvements de jeunesse allemands et italiens ont ainsi entendu des exposés détaillés des activités du sous-comité, suivis d'un débat général et de nombreuses questions. Le sous-comité n'a pas manqué, à l'occasion de chacune de ses réunions, d'échanger des renseignements sur les programmes des autres organisations internationales, tant gouvernementales que non-gouvernementales, s'occupant des questions de jeunesse, afin d'éviter tout risque de chevauchement d'activités. La coopération entre le sous-comité de la jeunesse de

2. Textes adoptés par l'Assemblée (mai 1957), paragraphe 72.

l'U. E. 0 . et l'Institut pour la jeunesse de l'UNESCO, à Gauting, s'est amplifiée durant cette année et des dispositions pratiques ont été prises pour favoriser la collaboration entre les deux organismes par l'échange de renseignements sur leurs programmes et surtout leurs stages respectifs, et par l'envoi d'observateurs à ces derniers et aux diverses réunions.

Le Conseil a examiné[3]s'il était possible et souhaitable d'étendre à l'Allemagne et à l'Italie le système des passeports collectifs pour les jeunes. Il a jugé qu'il convenait de confier aux spécialistes des problèmes de passeports du Conseil de l'Europe le soin d'étudier les possibilités d'un nouvel accord incluant ces deux pays, la question des passeports collectifs étant déjà à l'étude dans le cadre plus large de ce Conseil. Cette étude fournira l'occasion de réexaminer l'accord primitif en tenant compte d'une expérience de cinq années du systèmes des passeports collectifs entre les pays membres d'origine de l'Organisation du Traité de Bruxelles (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume- Uni), en vue de son extension à d'autres pays. Dans l'intervalle, le Conseil a recommandé que les règlements en vigueur soient interprétés et appliqués par les autorités compétentes avec le maximum de souplesse et de bienveillance.

Le sous-comité poursuit d'activés négociations avec les autorités nationales des chemins de fer des pays membres et avec l'Union internationale des chemins de fer, au sujet des tarifs réduits pour les jeunes, pour harmoniser les divers règlements auxquels ils sont actuellement soumis.

Stages annuels

L'une des principales missions du souscomité est d'organiser des stùges annuels sur des sujets concernant la jeunesse dans les pays membres. Trois de ces stages ont eu lieu durant l'année : en mai, à Florence, sur la formation artistique extra-scolaire, en octobre, à Toulouse et à Paris, sur les résultats obtenus grâce aux activités physiques et sportives chez les enfants inadaptés et physiquement diminués, et en octobre, à Bonn et à Berlin, sur l'éducation des jeunes en matière de circulation routière. Chacun de ces stages groupait de trente à quarante délégués.

Le programme des stages de 1958 et 1959 est à l'étude et les dispositions préparatoires sont en cours.

Groupes de travail

Une des activitées essentielles du souscomité de la jeunesse s'attache aux appariements d'écoles. Au mois de juin, un groupe de travail s'est réuni à Paris pour étudier les obstacles qui s'opposent à la formation de liens durables entre les écoles des pays membres. Un groupe d'experts s'est réuni à Paris en décembre pour étudier les problèmes du camping pour les jeunes. Un autre groupe s'est consacré au mois de février à l'étude des questions relatives à l'éducation physique et au sport ; il doit tenir une seconde réunion au début de 1958 pour délimiter les possibilités d'action des pays membres de l'U. E. 0. dans ce domaine.

Publications

Un rapport circonstancié a été établi sur l e J fonctionnement du système d'appariements scolaires dans les sept pays membres ; le souscomité prépare sur ce sujet une brochure d'information à l'usage des élèves, des parents et des autorités scolaires. Le texte final en sera arrêté cette année.

L'U. E. 0 . a publié vers la fin de l'année l'édition française d'une brochure consacrée aux mouvements de jeunesse des pays membres et intitulée La jeunesse dans les pays de l'Union de l'Europe Occidentale. Des éditions anglaise et néerlandaise paraîtront ultérieurement ; la possibilité d'établir des éditions allemande et italienne est également à l'étude.

Une série de guides de voyage à l'intention des jeunes des sept pays membres vient d'être complétée par la publication d'un guide allemand intitulé Spaziergang durch Deutschland et d'un guide italien ayant pour titre Itinéraires d'Italie.

1.2.5. SOUS-COMITÉ DU CINÉMA

Réunions

3. Recommandation n° 13, paragraphe (c), de l'Assemblée.

Le sous-comité du cinéma est assisté dans sa tâche par un groupe de travail des films d'enseignement et un comité de contact responsable des coproductions. Ces trois comités se sont réunis en avril à La Haye et en novembre à Bruxelles. Les deux premiers ont échangé des renseignements sur la production et la distribution des films culturels, documentaires, d'art et d'enseignement et des films pour enfants. Ces films ont été projetés durant les réunions.

Les experts cinématographiques de l'U. E. 0 . ont pris connaissance en 1957 des résultats de la première attribution, lors du Festival de Berlin,. du prix cinématographique dont ils avaient élaboré le règlement à la demande du Conseil de l'Europe. Ils proposent maintenant à celui-ci de décerner également un prix du film d'actualités. Des échanges de renseignements sur la production de films non-commerciaux ont été poursuivis.

Quant aux listes de films d'actualités projetés commercialement[4] aucun échange n'a eu lieu depuis 1954, car le Comité compétent a constaté à cette époque que ces listes étaient d'une utilité inégale suivant les pays et qu'il était parfois très difficile de les établir. Cependant, le sous-comité du cinéma n'a décidé d'interrompre que la diffusion officielle de ces listes aux délégations par l'intermédiaire du Secrétariat, et, dans certains cas, les échanges de films et de listes se poursuivent de pays à pays par voie bilatérale. Il a été noté à l'époque que toute délégation désireuse de recevoir d'un autre pays membre une liste des films d'actualités pourrait s'adresser directement au pays intéressé et que ces listes lui seraient fournies dans la mesure du possible. Il ne faut pas oublier que les contacts étroits établis entre les compagnies commerciales des pays membres à la suite des réunions du sous-comité du film d'actualités continuent à exister.

Production cinématographique

Le groupe de travail sur les films d'enseignement a terminé cette année sa première série de cinq films d'enseignement consacrés à la géographie physique (Les glaciers; The Changing Coast; Volcanism; Les eaux souterraines et La côte basse). La seconde série consacrée à la science (Mirror in the Sky; Victory over Pain; Mercator; Jean Kepler et son oeuvre; Galvani, Volta et le courant électrique; Une tâche difficile et Antoine van Leeuwenhoek et le microscope) est presque terminée. Une troisième série a été entreprise sur le thème des grands Européens (Hugo Grolius; Jean-Jacques Rousseau; Rulherford et Cockcroft; Albert Einstein; Houzeau de Lehaie; James Walt et Mazzini).

Une coproduction cinématographique intitulée Décembre, mois des enfants, la deuxième de ce genre, a été achevée sous la direction de M. Henri Storck (Belgique) peu avant Noël 1957 La première présentation de la version néerlandaise a eu lieu aux Pays-Bas. Les versions française et anglaise n'étant alors pas encore prêtes, les experts cinématographiques ont préféré, eu égard au sujet, attendre la fête de Noël 1958 pour célébrer la « première » de ces deux versions. Le Conseil organisera1 une présentation privée à l'intention des Représentants à l'Assemblée. Certains pays ont déjà arrêté les dispositions préliminaires en vue de la distribution.

Les experts ont examiné diverses propositions de production de films ; ils poursuivront leur examen au cours de leur réunion du printemps de 1958. La délégation italienne a présenté un projet d'accord pour la production de films de long métrage. Considérant les aspects législatifs du problème, le sous-comité a suggéré que la proposition soit examinée dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe.

Publications

Une édition trilingue d'un vocabulaire cinématographique, lexique à l'usage des experts cinématographiques des pays membres, devait paraître en 1957. D'accord avec l'UNESCO, cette publication a été augmentée d'un supplément italien et allemand et paraîtra en 1958 sous la forme d'une édition en cinq langues, celles des pays membres de l'U. E. O.

Télévision

Le Conseil a examiné2 la possiblité de développer les activités de l'Organisation dans le domaine de la radio et de la télévision. Il a noté l'intérêt que manifeste l'Assemblée pour l'ensemble de cette question, et a résolu de poursuivre ses travaux sur ce sujet. Il rappelle que l'O. T. B. et l'U. E. O. ont déjà entrepris de telles activités sur une assez large échelle. Il se réfère en particulier aux instructions données par le Comité culturel au sous-comité du cinéma concernant la liaison à maintenir avec l'Union européenne de radiodiffusion pour l'échange de films culturels et éducatifs destinés à la télévision (voir ci-après). D'autre part, il rappelle que plusieurs organisations internationales, en particulier l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, se sont récemment

4. Textes adoptés par l'Assembtée (mai 1957), paragraphe 80.

préoccupées des problèmes posés par la télévision éducative. Il a été également souligné au cours de la dernière réunion des experts cinématographiques que la conférence organisée dans le cadre du Festival d'Edimbourg avec l'aide de l'UNESCO, au cours de l'été de 1957, prolongeait en quelque sorte les conférences de l'UNESCO sur la télévision, qui elles-mêmes résultent en partie des travaux des groupes d'études constitués sous les auspices de l'U. E. O. pour étudier les problèmes de la télévision. Le Conseil note aussi que le Comité culturel étudie à l'heure actuelle une proposition relative aux moyens de mieux exploiter, à des fins culturelles, les réseaux de télévision existants.

Le Conseil est donc d'avis que les études en cours au sein de l'U. E. O. en matière de radio et de télévision doivent être encouragées et intensifiées, étant donné la grande influence que peut avoir dans ce domaine une action concertée.

Quant aux échanges ou achats par les pays membres de films destinés à la télévision scolaire, il convient de souligner[5]qu'aux termes, du système actuel d'échanges de films documentaires entre les pays membres, les films échangés peuvent être utilisés dans certains cas à la télévision. De plus, depuis la fin de l'année 1955, le sous-comité du cinéma et le groupe de travail sur les films d'enseignement ont été autorisés par le Comité culturel à travailler en liaison étroite avec l'Union européenne de radiodiffusion pour l'échange de catalogues et de listes, de tous les films (culturels, documentaires,, d'information, d'enseignement, etc.) qui peuvent, être utilisés pour la télévision scolaire.-

2. Il Rapport portant réponse aux chapitre VIII du troisième rapport annuel du Conseil présenté par M. KOPF, rapporteur

2.1. Avant-projet de recommandation

L'Assemblée,

Après avoir pris connaissance des chapitres VIII et IX du rapport du Conseil relatifs aux activités de l'Union de l'Europe Occidentale en matière culturelle et en matière d'administration publique ;

Prenant acte des progrès réalisés au cours de l'année précédente et consciente de leur importance ;

Désireuse de voir poursuivie la tâche entreprise,

Recommande au Conseil :

1. de mettre en oeuvre les propositions contenues dans le rapport de l'Assemblée sur les activités culturelles du Conseil ;

2. de veiller à promouvoir entre les diverses organisations qui ont entrepris des études sur la pénurie en personnel scientifique une coopération harmonieuse et efficace, notamment par l'échange de documents, préalablement à la réunion de la Conférence des Recteurs des Universités à Dijon en 1959.

2.2. Exposé des motifs présenté par M. KOPF, rapporteur

3. Le Conseil a transmis à l'Assemblée un rapport substantiel sur ses activités dans le domaine culturel. Il y a joint une analyse des travaux du Comité d'administration publique qui précédemment étaient examinés dans le rapport sur les activités culturelles. Ils continuent à être traités par la section culturelle du Secrétariat Général. C'est pourquoi ce rapport examinera les activités culturelles ainsi que les activités de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine de l'administration publique.

4. Au cours de l'année écoulée, l'Union de l'Europe Occidentale a encore déployé des activités multiples en divers domaines par l'intermédiaire de son Comité des universités européennes et de ses organes dépendants : souscomités de l'éducation, de la jeunesse et du cinéma. Une trentaine de réunions et de conférences tenues en divers lieux ont consacré leurs travaux aux activités culturelles.

5. L'analyse du Conseil qui est présentée à l'Assemblée est descriptive. Il n'est pas question de refaire ici une analyse du même genre. Ce que doit apporter l'Assemblée aux activités culturelles de l'Union de l'Europe Occidentale, c'est un jugement critique qui soit conforme à la vocation parlementaire de l'institution.

5. Textes adoptés par l'Assemblée (mai 1957), paragraphe 81.

2.2.1. PREMIÈRE PARTIE

Rôle de VU. E. O. en matière culturelle et fonctionnement de ses organes

6. Ainsi que l'Assemblée l'a indiqué précédemment, le rôle de l'Union de l'Europe Occidentale en matière culturelle doit être un rôle de laboratoire. Le travail effectué par les sections culturelle et sociale de l'Union de l'Europe Occidentale est en effet en partie expérimental. Ce faisant, les comités estiment possible d'épargner aux organisations plus importantes aussi bien des échecs que des erreurs au départ[6]

7. En raison de l'homogénéité des cultures de ses États membres, et au niveau élevé des activités culturelles des Sept, l'Union de l'Europe Occidentale peut entreprendre en matière culturelle « l'exploration » de questions qui sont susceptibles de bénéficier d'une coopération internationale. Cette exploration doit conduire à la définition d'un programme des activités culturelles qui, par la suite, pourront être abordées en commun.

8. Ce programme achevé, le rôle de laboratoire apparaît dans la mesure où l'initiative prise en fonction de ce programme sera menée à bonne fin par les États membres. Que les pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale arrivent à un résultat dans tel ou tel domaine aura une valeur d'exemple pour les autres pays. La coopération réalisée dans le laboratoire de l'Union de l'Europe Occidentale pourra par la suite être reprise en grand dans une institution plus large. C'est au Conseil de l'Europe, en principe, que revient cette tâche.

9. Il faut faire une place aux activité? de l'Union de l'Europe Occidentale en matière d'administration publique. A côté du rôle de laboratoire dont il vient d'être question, l'Union de l'Europe Occidentale a une tâche concrète et efficace qu'elle doit remplir. Les affinités des États membres lui font un devoir de promouvoir ces activités.

10. Il faut insister sur l'importance et l'originalité du rôle de l'Union de l'Europe Occidentale en matière culturelle. L'Union de l'Europe Occidentale fait en ce domaine ce qu'aucune autre organisation ne peut faire. Parce qu'il est plus facile de discuter à sept qu'à quinze, parce qu'il est plus facile de discuter entre pays proches géographiquement et sociologiquement, parce qu'enfin les hauts fonctionnaires ont pris l'habitude de travailler ensemble, se connaissent et s'apprécient, une coopération importante est le fruit des travaux des comités de l'Union de l'Europe Occidentale. Avant de faire une analyse critique, il importe de se souvenir que, si l'Union de l'Europe Occidentale n'existait pas, toute une partie de la coopération culturelle européenne serait impossible et la physionomie de la coopération culturelle en Europe en serait gravement altérée.

11. C'est une raison de plus pour se féliciter de l'appréciation donnée par le Conseil des activités de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine culturel. Aux termes du rapport, en effet, ces travaux donnent un « élan à la coopération culturelle entreprise dans le cadre d'organisations internationales plus vastes ». C'est bien le caractère de zone pilote qui a été mis en relief par les travaux au courant de l'année dernière, si l'on en juge par l'appréciation du Conseil qui écrit que « l'existence de ce groupe homogène à l'intérieur d'organisations plus importantes a contribué dans une mesure appréciable au développement des relations culturelles »[7]

2.2.2. DEUXIÈME PARTIE

12. Le Comité culturel, qui est composé des Directeurs des relations culturelles et des Secrétaires Généraux des Ministères de l'Éducation des pays membres, au cours de ses deux réunions, a constaté qu'il n'existe aucun double emploi évitable entre les activités culturelles de l'organisation et des organisations européennes et internationales compétentes en cette matière. L'Assemblée prend acte de cette constatation qui confirme son jugement antérieur. Des stages sur l'organisation des relations culturelles du pays hôte sont organisés au cours de ces réunions. Ces stages ont donné aux participants des renseignements précieux sur la vie culturelle du pays hôte.

13. Le Comité culturel a accordé toute son attention à 1'« Appel aux gouvernements » lancé par 1'« Intergroupe sénatorial belge des intérêts intellectuels ». Les différents points de son étude ont été présentés à l'Assemblée en octobre dernier 2 . Sans y revenir dans le détail, il faut noter qu'entre l'Union de l'Europe Occidentale, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO s'est organisée une collaboration de fait qui a d'ailleurs été étendue à l'O. T. A. N. et à l'O. E. C. E. pour certains problèmes particuliers. Cette collaboration répond dans une très large mesure aux préoccupations des auteurs de l'Appel de Bruxelles. Trois questions figurant dans cet Appel n'ont pas encore été traitées. L'Assemblée souhaite que le Conseil leur accorde son

6. Document 41 , paragraphe 34.
7. Document 79 .

attention. Elle désire noter que tout en considérant que la part de l'Union de l'Europe Occidentale dans l'accomplissement du programme proposé par l'intergroupe belge est importante et suffisante, il n'en reste pas moins que la création d'une communauté culturelle européenne qui est le but ultime des auteurs de l'Appel ne sera réalisée que si des propositions sont faites en vue de faire entrer dans ce même cadre les dispositions dont le Conseil a fait le recensement dans sa réponse à la Recommandation n° 13[8]et qui forment la base d'une politique d'échanges culturels en Europe.

14. L'Assemblée souhaite être tenue informée des travaux entrepris en vue de la conclusion d'une convention culturelle multilatérale. Elle pourrait apporter aux organes gouvernementaux une assistance réelle en cette matière.

15. Le Comité des universités européennes a la tâche importante de préparer la Conférence de Dijon qui réunira les recteurs et vice-chanceliers des principales universités européennes. Cette réunion, qui aura lieu en 1959, aura une très grande importance, en raison, d'une part, des questions qu'elle traitera et d'une participation de grande qualité. La pénurie de chercheurs scientifiques qui sera discutée à la Conférence de Dijon est un des principaux problèmes auxquels l'Occident doit faire face et la conférence des chefs de gouvernement de l'O. T. A. N.. le 16 décembre dernier l'avait placé au tout pre~ mier rang des problèmes à son ordre du jour. Il importe à l'Europe de former des savants non seulement de haute qualité, mais encore en nombre suffisant pour maintenir sa place dans le monde. Si l'Europe ne devait plus avoir de savants qui mériteraient d'obtenir le Prix Nobel, elle entrerait inévitablement dans la voie de la décadence. Son avance économique et technique est due en grande partie au travail de ses savants et à leur génie. Les universités ont une responsabilité particulière dans la formation des chercheurs scientifiques, en particulier elles doivent s'adapter aux nécessités de techniques nouvelles.

16. Le Comité des universités européennes a établi des contacts avec l'O. E. C. E. sur la pénurie de personnel scientifique. Le rapport du Conseil indique qu'en 1956 le Comité avait été nommé membre associé de l'Association internationale des Universités et que cette association avait été fructueuse. L'Assemblée désire savoir en quoi cette association a été fructueuse. D'autre part il y aurait, semble-t-il, intérêt à ce que le Comité des universités européennes prenne contact avec les services de l'O. T. A. N. qui se préoccupent eux aussi de la pénurie de personnel scientifique. Il n'est pas impossible que cette pénurie, ne puisse être résolue qu'avec l'assistance des États-Unis.

17. Le problème des études relatives à l'Europe dans les universités sera le second thème de la Conférence de Dijon. La formation des jeunes universitaires aura dans quelques années une grande importance pour l'unité européenne. La préparation des études relatives à l'Europe dans les universités non seulement apportera de la vigueur et de la clarté dans une matière qui a été jusqu'à présent abordée empiriquement, mais encore elle formera les esprits à une conception de l'Europe et les hommes aux problèmes que pose l'unité européenne. Le rapport du Conseil indique que des groupes de travail préparatoires ont été constitués, et on ne peut que féliciter le Comité d'avoir fait participer à ces groupes des experts du secteur privé dont la collaboration est indispensable. L'Assemblée serait heureuse que l'on puisse communiquer à sa commission des Affaires Générales le résultat de ces travaux.

18. En matière de coopération universitaire, le Comité culturel a examiné diverses possibilités qui permettraient d'envisager un échange de professeurs et d'étudiants entre les diverses universités. Le jumelage des universités peut apporter de fructueux échanges de personnel et il est souhaitable que ce jumelage soit étendu à l'avenir. La commission des Affaires Générales n'a cependant reçu aucun compte rendu des enquêtes entreprises par le Comité[9].

19. L'Assemblée avait demandé qu'un catalogue général des thèses des universités européennes soit publié sous les auspices de l'Union de l'Europe Occidentale. Il faut se féliciter de ce que l'Union fédéraliste interuniversitaire ait effectué une partie de ce travail en publiant le catalogue des thèses d'intérêt européen. L'Assemblée désire savoir si cette organisation privée est non seulement susceptible de procéder à cette publication plus large, mais encore en a le désir.

20. Le Conseil indique que le Comité envisage la publication d'une Revue des Universités européennes. L'Assemblée se félicite de cette initiative. Elle demande au Conseil d'appuyer les efforts du Comité en ce sens.

---

8. Document 65.
9. Les exemplaires ronéotypés promis à l'Assemblée par le Conseil ne sont toujours pas parvenus au Greffe.

21. Le sous-comité de l'éducation a poursuivi ses activités. L'Assemblée, dans l'état des renseignements qui lui sont donnés par le Conseil sur les travaux de ce sous-comité, ne peut formuler aucun commentaire. Elle désire cependant savoir quels résultats ont été obtenus par les stages organisés par le sous-comité.

22. Le sous-comité de la jeunesse s'est réuni deux fois. En ce qui concerne la demande formulée par l'Assemblée d'étendre le système de passeports collectifs pour les jeunes, elle a été confiée aux experts du Conseil de l'Europe. C'est un bon exemple de collaboration efficace entre les deux organisations européennes.

23. Les stages annuels, les appariements d'écoles et la publication de brochures[10]ont constitué l'activité concrète la plus évidente du sous-comité. L'Assemblée demande au sous-comité de poursuivre ses activités.

24. La production de films d'enseignement a déjà fait l'objet des observations de l'Assemblée. L'Assemblée prend note qu'une représentation privée de Décembre, mois des enfants sera donnée à ses Représentants. Elle désire savoir la suite réservée à la proposition de la délégation italienne pour la production de films de long métrage.

25. Il faut noter que, comme suite à une demande de l'Assemblée de développer les activités de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine de la radio et de la télévision2 , le Conseil, ayant réexaminé l'ensemble du problème, a exprimé l'avis que les études de ces matières au sein de l'Union de l'Europe Occidentale devraient être « encouragées et intensifiées ». Encore faut-il savoir comment. Le Conseil reste muet sur ce point.

26. En conclusion, il est permis d'écrire qu'il s'agit de questions qui, si elles sont entreprises à sept, dépassent souvent le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale et peuvent être ultérieurement étendues à d'autres pays d'Europe. En raison des affinités particulières des États membres, affinités dues à leurs relations étroites, la coopération culturelle peut être engagée à sept. Par la suite elle doit normalement s'épanouir dans le cadre européen le plus large. L'Union de l'Europe Occidentale a prouvé que ce rôle était bien le sien. Elle doit maintenant poursuivre son effort.

2.2.3. TROISIÈME PARTIE

Activités de VU. E. O. en matière d'administration publique

27. Le Comité d'administration publique est composé de hauts fonctionnaires spécialistes des problèmes de la fonction publique. Il s'attache à des problèmes d'ordre pratique. Suivant le rapport du Conseil, le Comité d'administration publique contribue à jeter, entre les sept pays, les bases d'une collaboration européenne efficace, En s'affirmant d'autre part comme un foyer d'études et d'initiatives, il tend à renouveler et enrichir les méthodes traditionnelles de la science administrative, envisagée sous l'angle nouveau d'une communauté à la fois homogène et plus large.

28. Dans un précédent r a p p o r t[11]l'Assemblée avait indiqué toute l'importance qu'elle accorde à l'action de ce Comité. Elle s'était félicitée de ce qu'elle jugeait une expérience très originale. Elle demandait que le Comité s'oriente entre autres choses vers une harmonisation des méthodes d'administration locale qui donnerait aux Européens le sentiment d'appartenir à une même communauté 2 . Le Conseil a répondu que les contacts avec les élus locaux, par leur caractère plus politique qu'administratif, excéderaient la compétence du Comité. Cependant, le Comité accueillera des fonctionnaires des administrations locales et s'occupera tout autant de l'administration locale que des autres questions de sa compétence.

29. Les thèmes des stages multilatéraux des fonctionnaires organisés par le Comité (1) sur l'adaptation des administrations traditionnelles en vue de réaliser un programme d'envergure et (2) sur la « délégation d'autorité » méritent toute l'attention des experts. L'Assemblée souhaiterait être tenue au courant des conclusions auxquelles le Comité est arrivé sur ces sujets.

30. L'Assemblée prend bonne note de ce que le Conseil envisage de lui transmettre la liste des échanges de fonctionnaires qui ont eu heu en 1957 entre les États membres.

31. En réponse à une autre demande de l'Assemblée concernant l'étude des recours administratifs et judiciaires ouverts aux fonctionnaires des États membres, le Comité se proposerait de donner suite à cette suggestion sur les plans des échanges bilatéraux. L'Assemblée prend note du fait qu'une étude privée ait

---

10. L'Assemblée souhaite que sa commission reçoive ces diverses brochures.
11. Document 43.

apporté par avance des éléments de réponse à la question soulevée. Cette réponse du Conseil, qui ne donne pas les références de cet ouvrage, est peu satisfaisante. Le Conseil est invité à fournir dans un prochain rapport une réponse détaillée et concrète.

32. Un autre problème pourrait peut-être être proposé par le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à l'étude commune des organisations européennes. Ce serait celui des recours des fonctionnaires des organisations européennes, qu'ils appartiennent ou non à des cadres nationaux. Une étude de ce genre pourrait être utile au moment où l'on déciderait la création d'une fonction publique européenne.

33. L'Assemblée réitère l'expression de son intérêt soutenu pour les travaux du Comité d'administration publique. Elle demande au Conseil de mettre tout en oeuvre pour faciliter les travaux de ce Comité et pour en faire connaître les résultats.

2.2.4. CONCLUSION

34. Cette rapide critique de l'activité du Conseil en matière culturelle appelle un commentaire. Il est certain que les recommandations de l'Assemblée ont déjà porté leurs fruits et que le travail du Comité culturel a été stimulé par les propositions faites dans les précédents rapports de l'Assemblée. Ce que l'Assemblée souhaite davantage aujourd'hui, c'est d'être tenue au courant des problèmes qui se posent au Conseil dans ses activités culturelles et de recevoir les rapports des comités. Elle voudrait que l'Union de l'Europe Occidentale puisse épanouir son rôle culturel en liaison avec les autres organisations qui travaillent dans le même sens. L'Assemblée exprime le voeu que les diverses activités déployées par l'Union de l'Europe Occidentale en matière culturelle dans le cadre des sept États membres soient également rendues accessibles et profitables aux États membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de l'Union de l'Europe Occidentale.